



# L'ALAE

L'ALAE a pour mission de garantir la continuité entre le lien familial et l'école, et d'assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Le temps périscolaire doit permettre à l'enfant de se faire plaisir autour de jeux ou d'activités libres avec ses camarades.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :



## ALAE MATERNELLE

Du lundi au vendredi	
Matin	7h30 à 8h50
Midi	11h45 à 13h15
Soir	16h30 à 18h30 (TAP) 15h50 à 16h30
Mercredi	
	11h40 à 18h30

## ALAE PRIMAIRE

Du Lundi au vendredi	
<b>Matin</b>	<b>7h30 à 8h50</b>
<b>Midi</b>	<b>12h à 13h20</b>
<b>Soir</b>	<b>16h30 à 18h30</b>
TAP mardi et vendredi	



<b>Soir</b>	<b>(TAP) 15h10 et 16h30</b>
<b>Mercredi</b>	
	11h40 à 18h30

Des activités éducatives sont proposées aux enfants par



thématiques (activités physiques, grands jeux, activités manuelles, ateliers lecture...).

Les programmes d'activités sont mis en place en début de mois pour le mercredi et à chaque période de vacances.

Les activités peuvent varier en fonction des conditions climatiques ou d'imprévus.

Les activités spécifiques sont encadrées par des intervenants qualifiés, dans le respect de la réglementation Jeunesse et Sports en vigueur.

Les activités se veulent attractives. Le matin, les arrivées sont échelonnées. Des ateliers sont mis à disposition des enfants (lecture, jeux de société, perles, coloriages...).

Après le repas de midi, le temps d'animation est non dirigé. Les plus grands ont besoin de se défouler. Des jeux collectifs sont organisés pour ceux qui le désirent.

Le soir, les enfants se positionnent selon leurs envies. Après un temps informel, des activités sont mises en place, soit dans la cour, soit à l'intérieur de l'ALAE.

Les activités manuelles sont proposées par thématiques (fêtes de fin d'année, de Pâques, fête des mères, des pères, carnaval...).

Elles sont également intégrées dans un projet plus vaste choisi par l'équipe.



[Téléchargez le règlement intérieur de l'ALAE et de l'ALSH 2022/2023](#)